

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1890)  
**Heft:** 21

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** Ad.L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191705>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

chaque jour les lettres à Schramberg. Musicien de race et compositeur par occasion, il prenait, chemin faisant, une feuille de peuplier ou de lierre et jouait à perdre haleine, tantôt un morceau de son répertoire, tantôt une danse qu'il composait suivant les inspirations du moment.

La valse était sa danse favorite; aussi en jouait-il souvent en songeant sans doute à son amie, belle et blonde Wurtembergeoise. Le régent de Schramberg, bon musicien, se plaisait à l'entendre; il le faisait jouer ses compositions, danser même, si bien qu'il put mettre en musique l'air qui nous occupe et que le jeune facteur avait composé sous l'inspiration de ses amours. Il en fit deux parties qui sont toujours restées comme le cliché de la valse de Lauterbach, et qui débutent par ces couplets auxquels la traduction française enlève toute la saveur de leur charmante simplicité :

A Lauterbach, j'ai perdu mon bas;  
Sans bas je ne puis pas rentrer à la maison.  
Je retourne donc à Lauterbach  
Et j'achèterai un bas pour le remplacer.

A Lauterbach j'ai perdu mon cœur;  
Et sans mon cœur je ne puis vivre,  
C'est pourquoi je dois retourner à Lauterbach,  
Où mon amie doit me donner le sien.

Etc., etc.

Les deux autres et dernières parties, dont la mélodie a, comme on l'a remarqué, un caractère sensiblement différent, sont dues à un compositeur inconnu.

Le goût musical étant très développé dans le pays dont nous parlons, cette valse y devint rapidement populaire, puis ne tarda pas à franchir la frontière, où elle n'eut pas moins de succès. La Fête des Vignerons lui a donné un brillant regain de jeunesse, témoin les 70,000 spectateurs qui ont frappé des mains au spectacle ravissant des danseurs de la *Noce*, qui a charmé le sénateur Guyot et vivement ému le célèbre ingénieur de la tour de 300 mètres.

Puisse la valse de Lauterbach revivre de plus en plus parmi nous et devenir l'un des attraits de nos fêtes populaires.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

FERD. KECK.

Nous remercions vivement l'auteur de cette intéressante lettre, qui fera sans doute grand plaisir à ceux de nos lecteurs qui ont assisté à la Fête des Vignerons.

L. M.

Une exposition d'un genre tout nouveau pour les Lausannois va s'ouvrir le 28 Mai. C'est l'EXPOSITION SUISSE DE BOULANGERIE, PATISSERIE ET ART CULINAIRE. Ah! les gourmets, comme tout ça va vous intéresser, et comme on va sentir

bon par là quand, par des procédés nouveaux, ingénieux et rapides, les fours mécaniques et autres appareils produiront sous vos yeux tant de bonnes choses à croquer. Et quel heureux prétexte pour aller les arroser à la buvette, où le Dézaley, le Villeneuve et le Treytorrens vous attireront par leurs étiquettes alléchantes.

Nous avons entendu dire par ci par là: « Qu'est-ce qu'on peut bien exposer en fait de boulangerie et de pâtisserie?...

Eh bien, messieurs, vous m'en direz des nouvelles dès l'ouverture de l'exposition, où vous ouvrirez sans doute de grands yeux en présence de tout ce que le génie industriel a créé dans l'intérêt et pour le plaisir de votre bouche, ingrats!...

Vous y verrez faire nombre de brioches, c'est vrai, mais des brioches utiles, intéressantes, tandis que tant d'autres n'en font que pour leur malheur et celui du prochain.

Et songez-vous à M. Maillard qui va nous donner là les échantillons les plus appétissants de cet art dont Brillat-Savarin a parlé en ces termes :

La destinée des nations dépend de la manière dont elles se nourrissent.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es.

C'est du reste ce que nous verrons dans votre coup de fourchette au buffet.

Il suffit, en résumé, de jeter un coup d'œil sur la liste des exposants pour se rendre compte de tout l'intérêt qu'offrira la Grenette, du 28 mai au 2 juin. A côté des principales maisons de la Suisse romande, les cantons de Bâle, Zurich, Berne, Lucerne, etc., y figurent pour une large part; et Paris, l'Allemagne et l'Italie y seront aussi représentés.

A l'attrait de l'exposition elle-même, il faut ajouter celui du local, gracieusement aménagé pour la circonstance par les soins de M. l'architecte Regamey. Tout y est bien entendu, bien compris pour le plaisir des yeux et l'agrément de tous.

On nous écrit de Nyon :

Le vendredi 16 mai, à la tombée de la nuit, la cloche du Château, sonnante à toute volée, jetait l'alarme parmi les habitants de Nyon et les appelait au dehors.

Les rues se remplirent aussitôt de monde s'interrogeant anxieusement :

— Qu'est-il arrivé ?

— Le feu, chez Montandon !

— Lequel ? celui de Bois-Bogis ?

— Eh ! non, l'horloger de la Grand-rue.

Et la foule de se porter en masse de ce côté-là.

C'était bien, en effet, chez M. Montandon, établi horloger dans la maison formant l'angle de la Grand-rue et de la rue Verte, qu'une explosion, déterminant un incendie, venait de se produire.

Grâce au concours empressé des voisins et des passants, aux efforts des pompiers accourus aussitôt sur les lieux du sinistre, l'incendie n'avait pas eu le temps de se développer.

Mais une nouvelle horrible circule de bouche en bouche et jette l'épouvante et la consternation parmi la foule.

Il y a des victimes ! M<sup>me</sup> Montandon et son frère James ont été foudroyés par l'explosion ! Les sauveteurs viennent de sortir leurs corps affreusement carbonisés !

Quant à M. Montandon, des voisins racontent, sous l'impression de l'épouvante, qu'ils l'ont vu s'échapper de la fournaise, courir éperdu, affolé, les vêtements en feu, et aller se précipiter dans le bassin d'une fontaine située tout près de là.

Tous ces détails sont affreux, l'on frémit d'horreur, l'on se sent le cœur serré comme dans un étou.

Et l'enfant, mais il y a un enfant ! Qu'est-il devenu ? s'informe-t-on avec angoisse.

Heureusement il existe, car, par le plus grand des hasards, pendant que le sinistre éclatait chez lui, réduisait tout en poudre et faisait de lui un orphelin, l'enfant jouait avec l'insouciance de son âge, — il a à peine cinq ans, — dans une maison du voisinage. Sans cette circonstance, l'on aurait le sort d'une victime de plus à déplorer.

Mais comment un pareil désastre a-t-il pu se produire chez un horloger ?

Telle est la question que chacun se pose.

Il paraît que M. Montandon avait reçu dans l'après-midi une bonbonne de benzine qui commença par fuir pour finir par éclater en brûlant, pulvérisant tout, gens et choses, qui se trouvaient dans le magasin.

M. Auguste Montandon, M<sup>me</sup> Laure Montandon et son frère, James Montandon, étaient originaires du Locle et de Neuchâtel.

L'on s'empressa de télégraphier l'affreuse nouvelle; et M. Montandon père, ainsi que M. le pasteur Montandon, oncle des malheureuses victimes, accoururent aussitôt.

La douleur de ce vieux père était poignante à voir.

Malgré la gravité de sa situation, M. Montandon, transporté de chez M. le docteur Miéville à l'Infirmierie, a eu encore la force de vivre jusqu'au dimanche soir à dix heures.

A ce moment-là, dans un accès de dé-

lire, M. Montandon prononça ces quelques paroles :

« Laure ! Laure ! tu m'appelles, je t'entends, je vais à toi ! » Puis il ferma les yeux : il avait cessé de souffrir.

C'est lundi 19 courant qu'a eu lieu, au cimetière de Nyon, l'enterrement de M<sup>me</sup> Laure Montandon et de M. James Montandon, son frère.

Toute la population de Nyon, hommes et femmes, sans distinction de classe, avait tenu à rendre un dernier hommage de respectueuse sympathie à ces chères victimes.

Et, en présence de ces deux cercueils tout couverts de fleurs, en entendant vibrer la parole éloquente et émue de M. le pasteur Landriset, rendant témoignage de la vie simple, courageuse et digne, entre toutes, de cette famille Montandon, disparue aujourd'hui ; de cette famille qui était si unie et dont les membres s'aimaient tant, les natures les plus endurcies sentaient leur cœur se dilater et leurs paupières se mouiller de larmes.

En sortant du cimetière, chacun pensait : « Hélas ! tout n'est pas terminé, il reste une tombe béante qui attend un cercueil ! Nous reviendrons demain ! »

Il me souvient m'être arrêté, en me promenant en forêt, à regarder un arbre qui avait été touché par la foudre. L'on apercevait parmi les branches à moitié carbonisées un petit amoncellement de cendres qui, avant la catastrophe, était un joyeux nid d'amour et de tendresse.

Eh bien, maintenant, je ne puis plus passer devant la maison qui fut celle des Montandon, sans me rappeler l'arbre foudroyé et le nid réduit en cendres.

AD. L.

### Lo duet.

Lo duet, c'est 'na poueta manaire. Suffit que dou fiers bocons sè tsermailéyont, à bin que l'aussont 'na niése, rappoo à 'na pernetta, et memameint po onna réson que ion dit à l'autro, crac ! Quaique mè gaillà que sè battont ein duet ; que risquont dinsè dè sè fottre bas à dè s'etraupia po lo restant dè lào dzo. L'est verè dè derè que dâi iadzo sè font pas grand mau, et que 'na petita grafougnire que ion fâ à l'autro, l'est tot cein qu'èin faut po l'honneu. Ah ! l'est galé, cé honneu !

Ora, tsaquè pàys a sâ mouda po sè battre ein duet. Lè z'ons sè battont avoué dâi pistolets, à veingt pas ; dâi z'autro avoué l'épia à bin lo sâbro, mà sè faut mettrè pe près. Y'èin a mémameint, s'on dit, dein certains pàys, que tìront ài boutsès, et cé qu'à la petita, sè dâi eimpouésenâ. Ein Corse, dè iò lo grand Napoléion étâi bordzâi, lài vont

avoué lo pètâiru. Ein Suisse, ti clliào z'utis sont défeindus ; s'on sè bat ein duet, c'est à coups dè chaton, à bin à coups dè poeing. Quand ion a de à ne n'autro : « Géomètre, » à bin oquie d'approtseint, l'autre repond : « Redis-lo vâi ? » Et se l'autro lo redit : hardi ! on sè châtòt dessus, et l'honneu est sastifé quand y'èin a ion que bastè avoué on ge potsi à bin on gràobon su lo naz, à meïn que lè fennès à lè z'amis lè vignont separâ.

Mâ dè très-ti lè pàys iò on sè bat ein duet, c'est ein Californie iò cein est lo plie z'horriblio. On baillè ài dou lulus que sè dussont battre, à tsacon on couté ; na pas on tsâtra-dzenelhie, mà on grand couté, molâ tot fraïs, ardeint coumeint on rajâo, et poentu coumeint on épèna. Adon on einclliou lè dou compagnons dein onna tsambra borgne, iò on ne vâi pas on istière, et hardi ! sè tsappliont quie à novion.

Y'a z'u, y'a on part dè teimps, ion dè stâo duet per lè àotrè. Quand le dou lurons ont étâ cotâ dedein, l'ont coumeinci pé fèrè onna chetta d'èinfaï. On n'a jamé bin su cein que lài s'étâi passâ ; mà tantiâ que fasont dâi boeilâès à einsordolhi on toupin, et tsacon refrezenâvé ein oïesseint cé brelan et ein sondzeint à la boutséri que sè fasâi que dedein. Peinsâ-vo vâi ! dou gaillâ furieux que tignont à tsacon on grand couté dè tiâcaïon et que sè déchicottont sein vairè bé ! Brrrr : Rein què dè lài peinsâ, cein vo met ein pé dè dzenelhie. Enfin après on momeint dè chetta, on n'òut pereïn ; tot sè câisè ; on attiutè pè lo perte dè la saraille : rein ! Tot est fini, on n'òut pas pi ranquemellâ. Pourro bougro !... On àovrè la porta po ramassâ lè cadâvro, et que vâi-t-on ?.... Te possiblio ! Duè tsambès que peindolhivont contrè on mouret, à quatro pi dè hiaut, et duè z'autrès tsambès contrè on autre mouret. On allumè 'na lanterna po tsertsi lè gaillâ... L'ètonnt ti dou achetâ, tsacon su on trabliâ, que l'atteindiont qu'on lào vigné àovri la porta.

### LE TREIZIÈME A TABLE.

PAR JEAN BARANCY.

[Fin.]

Je ne m'endormis pas de longtemps cette nuit-là. Je songeais à Danielle, à son fiancé et surtout à Bénédic. Ce dernier m'intriguait. Ce treizième à table dont la présence avait glacé les convives, ce treizième avec sa face pâle et ses yeux étranges, hanta si bien ma pensée que, même dans mon sommeil, je le revis encore.

Il quitta Arcade dès le matin et Masette, qui le conduisit jusqu'à la patache faisant le service de Vernaise, ne réussit point à lui arracher le secret de sa tristesse. Il nous le dit à son retour et en parut fort contrarié.

Quelques jours se passèrent.

La noce devait avoir lieu le 20 de ce mois et le 18 on apporta à Nielle sa toilette de mariée : la robe de satin enguirlandée de brindilles d'oranger, le voile de tulle, et la parure de fleurs, blanches comme son âme de jeune fille.

Les dentelles, les broderies, les longues jupes, le voile, les petites bottines envahirent les fauteuils et les chaises de sa chambre, après quoi Nielle déclara que toutes ces jolies choses devant lesquelles se pâmaient d'admiration la bonne Mme Masette, la servante et les amies de la fiancée, resteraient là... indéfiniment !

Oui, vous avez bien lu. Elle déclara encore qu'il fallait rompre le mariage si on ne voulait pas la faire mourir de chagrin. Et voilà.

Je vous laisse à penser l'étonnement et la consternation des Masette ! Ils eurent beau dire, ils eurent beau faire, Nielle proclama que la contraindre serait la tuer. La tuer ? Comprenez-vous ça ?

Mais enfin, pourquoi ce revirement ? Pourquoi n'avoir pas avoué plus tôt que cette union lui déplaisait ? Eh bien ! parce qu'elle croyait vaincre dans la lutte, parce qu'elle espérait dompter son cœur... Mais eile ne le pouvait pas ! Non, non, elle ne le pouvait pas ! Elle n'aimait pas son fiancé, elle ne l'aimerait jamais, elle le sentait bien maintenant, lutter encore serait au-dessus de ses forces...

Voici qu'un moment après cette confidence, Bénédic, qu'on n'attendait guère, arriva toujours grave, toujours pâle, avec ce même air fatal qui commençait à m'agacer. Naturellement il ne savait rien de l'étrange aveu fait par la jeune fille. Il nous serra la main et embrassa maman Masette ainsi que Nielle.

— Ah ! ah ! fit notre ami, avec un petit rire forcé, tu n'as pas oublié le grand jour, mon cher enfant ? et tu es exact au rendez-vous.

Bénédic soupira, ce qui n'était point une réponse.

— Eh bien ! reprit Masette en l'entraînant dans le jardin, sortons un peu, j'ai à te parler.

— Moi aussi... j'ai à vous entretenir d'une chose... murmura le jeune homme qui n'acheva pas sa phrase, tant il était ému.

Ils sortirent tous deux.

— Mon ami, continua-t-il, lorsqu'ils furent seuls, et sans donner au père de Danielle le temps de lui raconter ce qui venait de se passer quelques minutes avant son arrivée ; mon ami, j'ai une confidence à vous faire... j'ai un conseil à vous demander... et, je vous en prie, répondez-moi sans arrière-pensée... je souffre tant !

Masette le regarda plus attentivement et, étonné de l'altération de ses traits, il lui prit les mains.

— Quel est ton chagrin, mon cher enfant ? dit-il ; tu sais toute l'amitié que j'ai pour toi, je te conseillerai comme si tu étais le mien.

— Je dois... entrer au monastère... reprit le jeune homme avec une émotion croissante. Je l'ai promis à ma mère et certes cette promesse que je fis alors, je la fis librement... elle ne me coûta pas à... à cette époque.

— Je le sais, et maintenant ?

— Oh ! maintenant... Sincèrement, mon ami, croyez-vous que je serais fautif si je ne tenais pas la parole donnée ?